

N°42-2017

Séance du mercredi 04 octobre 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	36	36

Date de la convocation
22 septembre 2017

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

--

et publication

06 octobre 2017

L'an deux mille dix sept et le mercredi quatre octobre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, DUPOUY André, MANCIET Aline et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : Aoustou Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, COMBRES Roger, MARQUE Magali, LARRIEU Edith, BELTRI Joseph, GARET Gilles, HAMEL Bernard, PERCHEDE : CUVELIER Christian (Suppléant de MARIN Alain), SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine, LAPEYRE Josiane, PERCHEDE : MARIN Alain (Remplacé par CUVELIER Christian), TOUJOUSE : TARTAS Jacques.

Absents : MANCIET : SOULES Philippe, CENENT Frédéric.

OBJET DE LA DELIBERATION : GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : désignation d'un représentant à l'Institution Adour

Madame la Présidente **EXPOSE :**

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, l'Institution Adour souhaite installer un Comité de Pilotage dédié au volet « Prévention des Inondations » pour lequel elle demande à la Communauté de Communes du Bas-Armagnac de désigner un représentant.

Aussi, Madame la Présidente **PROPOSE** à l'Assemblée Communautaire de poser toute question utile avant de procéder à la désignation d'un représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

DESIGNE M. Bernard MENACQ pour représenter la Communauté de Communes au comité de pilotage ci-dessus indiqué, **AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth Dupuy-Miterrand
Elisabeth DUPUY-MITERRAND.